



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 56391

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les récents développements des traitements pour l'infarctus cérébral. Avec 140 000 cas chaque année, l'accident vasculaire cérébral (AVC) est une priorité de santé publique considérable puisqu'il représente la troisième cause de mortalité et de très loin, première cause de handicap en France. Un tout nouveau traitement vient d'apparaître - la thrombolyse - qui consiste à dissoudre un caillot dans une veine ou une artère. Cette nouvelle technique donne des résultats dans un cas sur trois alors qu'il n'existait jusqu'alors quasiment aucune prise en charge efficace. Seuls trois services en Ile-de-France, une dizaine sur tout le territoire, peuvent proposer la thrombolyse alors même que la rapidité de prise en charge est déterminante. Il manque par ailleurs, au-delà de la maîtrise de l'accident, des lits de réadaptation. En terme de logistique et de filière de soins, tout reste donc à construire. C'est pourquoi il aimerait savoir ce que compte faire le Gouvernement pour développer au plus vite les services spécialisés et l'accompagnement des malades.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56391

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 264